



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## programmes

Question écrite n° 14861

### Texte de la question

M. Laurent Cathala attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le nombre d'heures allouées à l'histoire-géographie dans les classes de première et de terminale scientifique. En dépit de l'importance de ces deux matières pour permettre aux jeunes de comprendre et d'appréhender avec recul et réflexion les réalités du monde qui les entoure tout en leur inculquant l'histoire de notre pays et ses valeurs républicaines, force est de constater que ces deux disciplines essentielles au vivre ensemble et à l'élaboration du sens critique ont longtemps été négligées par le précédent gouvernement qui, dans le cadre de la réforme du lycée, en avait supprimé l'enseignement obligatoire en terminale scientifique. C'est donc de manière fort opportune qu'est intervenu, pour cette filière et conformément aux engagements pris par le Président de la République, le rétablissement dès la rentrée 2014 de l'enseignement obligatoire de l'histoire et de la géographie. Cependant, élèves, organisations représentatives des enseignants et des parents d'élèves dénoncent l'insuffisance du volume horaire hebdomadaire envisagé pour l'enseignement de ces deux disciplines, à savoir deux heures pour les classes de première et deux heures trente pour les classes de terminale. Compte-tenu de l'importance des programmes qui prévoient l'étude complète et approfondie de l'histoire du XXème siècle ainsi que l'enseignement de la géographie de la France et de l'Europe, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il serait amené à prendre pour prévoir une adaptation des programmes ou une réévaluation des temps d'enseignement de nature, dans une hypothèse comme dans l'autre, à permettre un enseignement serein de ces disciplines en classes de première et de terminale scientifique.

### Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.

## Données clés

**Auteur** : [M. Laurent Cathala](#)

**Circonscription** : Val-de-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 14861

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [1er janvier 2013](#), page 33

**Réponse publiée au JO le** : [19 février 2013](#), page 1894